Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260108-20260111-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-01-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 décembre 2025
Date d'affichage : 29 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Pouvoir : 2
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le huit janvier,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (15) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Marie-Paule GILLOUARD, Arnaud VOISINNE, Claudie BENARD, Miguel LOYARTE ; Michèle PAQUET, Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Bernard JACQUES, Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Étaient excusés (2) dont (2) pouvoirs :
Aurélie LEGROS a donné pouvoir à Marie-Paule GILLOUARD
André LUCAS a donné pouvoir à Jean-Yves GARDAN

Étaient absents (2):
Fabienne GUILLOIS
Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Christine FERARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE DEMOLITION DE BATIMENTS ET D'AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA MEDIATHEQUE ET CREATION D'UN BELVEDERE A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Christine Férard, adjointe aux finances, rappelle au conseil municipal que la commune a porté une réflexion travaux de démolition de bâtiments et d'aménagement du parvis de la médiathèque et création d'un belvédère.
Elle explique à l'assemblée qu'en application de l'article L.2334-33 du CGCT, les communes et EPCI répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR.

Considérant que ce projet répond aux critères et entrant dans la catégorie des opérations contribuant à la mise en oeuvre d'une stratégie globale de revitalisation et d'attractivité du centre-bourg, Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention.

Vu l'approbation de l'avant-projet en date de ce jour présentant un coût estimatif des travaux de 430 750€ HT auxquels s'ajoutent les options pour 78 440.00€ HT soit un total de 509 190.00€ HT avec

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260108-20260111-DE

les options hors frais de maîtrise d'œuvre et d'études ou de frais divers (coordination SPS, bureau de contrôle, diagnostics, études compensatoires…)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ARRETE les modalités de financement de la façon suivante (sous réserve des accords de subvention et du résultat définitif des appels d'offres :

Maîtrise d'œuvre (base 250 000€)	**32 345**	DETR (plafond des dépenses à 400 000€ avec taux maximum de subvention de 30%	**120 000**	21%
Assistance à maître d'ouvrage	**2 333**			
Coordination SPS	*1 479*	DSIL (plafond des dépenses à 400 000€ avec taux maximum de subvention de 30%	**120 000**	21%
		Fonds Vert	**50 000**	9%
Bureau de contrôle	*2 550*	Vitré Communauté Fonds de soutien « Biodiversité » Pour la partie étude	**9 703**	2%
Diagnostic amiante/plomb/parasites	*3 100*	Vitré Communauté Fonds de soutien « Biodiversité » Pour la partie travaux	**30 000**	5%
Relevés topographiques	*1 005*	Ambitions Communes (Département)	**100 000**	17%
Etudes compensatoires	*11 705*	Banque des Territoires pour études compensatoires	**5 852**	1%
Sous total études complémentaires	**19 839**			
Travaux	**509 190**			
Equipement divers (sonorisation, video, sécurité incendie)	**7 000**	Autofinancement	**135 152**	24%
Total dépenses	**570 707**	Total recettes	**570 707**	100%

SOLLICITE de l'Etat l'octroi d'une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 120 000€ ;

SOLLICITE de l'Etat l'octroi d'une aide au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 120 000€;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

